





Poste CH SA

Département fédéral des finances Monsieur Ueli Maurer Conseiller fédéral Palais fédéral 3003 Berne



Références

FC

Date

12 juin 2019

Modification de la loi sur les banques - Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Votre correspondance du 8 mars 2019 nous est bien parvenue et nous avons pris note de la modification envisagée de la loi sur les banques.

Nous n'avons pas de remarques concernant ce projet.

Toutefois, nous relevons que ce projet renforce la protection des déposants et des investisseurs, et ainsi, la compétitivité de la place financière suisse.

Vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre considération distinguée.

Le président

Roberto Schmidt

Conseil d'Etat

Le chancelier

Philipp Spörri

Copie à rechtsdienst@sif.admin.ch



Place de la Planta 3, CP 478, 1951 Sion Tél. 027 606 21 00 · Télécopie 027 606 21 04